



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Mamoudzou le 18 MARS 2015

Le vice-recteur de Mayotte

à

Mesdames et Messieurs les personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré,  
s/c de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale  
s/c de Monsieur le Directeur du BSMA  
s/c de Monsieur le Directeur du CUFR  
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

### **AFFICHAGE OBLIGATOIRE**

**Dans les écoles, les établissements  
du Second degré, les circonscriptions,  
Le CUFR, Le CDP, Le BSMA**

DIVISION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS PREMIER DEGRÉ

**GESTION COLLECTIVE**

**Objet : Mutation des instituteurs (sauf IERM) et professeurs des écoles par exeat au titre de la rentrée scolaire 2015**

Réf : Note de service ministérielle n° 2014-144 du 06 novembre 2014  
(BO n° 42 du 13 novembre 2014)

Réf. N° 18\_03\_2015/DPE1D/FLA/JAB.

P.J. : Formulaire de renseignements joint à ce courrier (annexe 1)

Affaire suivie par :

Josfia BOINA

Téléphone :

02.69.61.93.14

Télécopie

02.69.61.92.01

Courriel :

josfia-amina.boina@ac-mayotte.fr

dep@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUDZOU

Vous trouverez ci-après les dispositions applicables à Mayotte pour l'organisation du mouvement complémentaire interdépartemental des professeurs des écoles par voie d'exeat pour la rentrée scolaire 2015.

#### **I - PERSONNELS CONCERNES :**

1. Les enseignants ayant participé aux opérations du mouvement interdépartemental **au titre d'un rapprochement de conjoint** et n'ayant pas obtenu satisfaction au niveau national.
2. Les enseignants **dont la mutation du conjoint a été connue tardivement** et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.

Pour ces deux cas, la demande doit porter sur le département d'exercice du conjoint.

3. Les personnes sollicitant un exeat pour des raisons médicales et/ou sociales, prendront **obligatoirement** contact avec l'assistante sociale du personnel et/ou le médecin conseiller-technique du Vice-rectorat. Un rapport social ou médical sera joint à la demande.

**Les enseignants qui n'entrent pas dans l'un des cas précités ne pourront pas participer aux mutations par exeat.**

**Sont exclus du mouvement, les Instituteurs de l'Etat Recrutés à Mayotte (IERM).**

EXEAT  
Rentrée 2015

**Formulaire à compléter par les agents souhaitant quitter Mayotte**

**MOTIF**

- rapprochement conjoint       priorité médicale       priorité sociale

NOM PATRONYMIQUE : .....

PRENOM : .....

NOM D'USAGE : .....

Grade : PE

Adresse : .....  
.....  
.....

Tel : .....      Courriel : .....@.....

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

- Activité       CLM       Disponibilité       Autre : .....  
 Congé parental       CLD       Détachement

**VŒUX**

1 : \_\_\_\_\_ 4 : \_\_\_\_\_  
2 : \_\_\_\_\_ 5 : \_\_\_\_\_  
3 : \_\_\_\_\_ 6 : \_\_\_\_\_

Avez-vous participé aux permutations ?      OUI       NON

Barème obtenu : .....

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**  
*(Ne rien inscrire dans cette rubrique)*

**BAREME**

Echelon : \_\_\_\_\_

Ancienneté à Mayotte : \_\_\_\_\_

Rapprochement conjoint : \_\_\_\_\_

Enfants à charge : \_\_\_\_\_

Durée de séparation du conjoint : \_\_\_\_\_

Renouvellement du 1<sup>er</sup> vœu : \_\_\_\_\_

Ancienneté plan violence : \_\_\_\_\_

Bonification forfaitaire : \_\_\_\_\_

TOTAL : \_\_\_\_\_

**N.B** : il est impératif de renseigner complètement le formulaire et de joindre les pièces justificatives sous peine de nullité

## II – PROCEDURE

Le dossier doit impérativement comprendre les documents suivants :

- La demande d'exeat manuscrite et motivée, revêtue de l'avis de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département d'origine.
- Pièces justificatives nécessaires :
  1. Dans le cadre d'un rapprochement de conjoint
    - Une copie du livret mis à jour (ou certificat de PACS)
    - Une attestation de l'employeur du conjoint ou inscription au pôle du département sollicité postérieure à une perte d'emploi dans ce même département
  2. Dans le cadre social ou médical
    - Un rapport social ou médical circonstancié sous pli confidentiel

## III – BAREME

Le calcul du barème est effectué selon les mêmes critères que les permutations nationales.

## IV – CALENDRIER

Le dossier de demande d'exeat doit parvenir complet au :

**VICE RECTORAT DE MAYOTTE**  
**DPE1D**  
**BP 76**  
**97600 MAMOUDZOU**  
**Pour le 28 avril 2015 - délai de rigueur**

***Tout dossier incomplet ou parvenu au-delà du 28 avril 2015 ne sera pas examiné***

*Le changement de département deviendra effectif **uniquement si** l'exeat **et** l'ineat sont accordés par les Inspecteurs d'Académie, Directeurs académiques respectifs.*

Mathias CONSTANTINI  
Le Secrétaire Général  
Docteur  
LACOUTURE

REPUBLICAINE FRANÇAISE  
VICE-RECTORAT DE MAYOTTE